

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en vue du prochain budget fédéral**

Par : Imagine Canada

Recommandation 1 – Une maison au sein du gouvernement pour le secteur

Nous réitérons notre recommandation de longue date selon laquelle le gouvernement fédéral devrait établir une « maison » pour le secteur au sein de l'appareil gouvernemental.

Recommandation 2 – Réformes dans l'administration des programmes de subventions et de contributions

Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en œuvre des réformes de ses programmes de subventions et de contributions, notamment en couvrant la totalité des coûts administratifs, en fixant la durée des ententes à deux ans au minimum, en rendant l'information requise pour les demandes et les rapports proportionnelle au niveau de financement et en créant des normes minimales applicables à tous les ministères.

Recommandation 3 – Investissement dans les données sur le secteur

Nous demandons au gouvernement fédéral de donner à Statistique Canada le mandat clair de collecter des données économiques et des données d'emploi exhaustives sur les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, en assortissant ce mandat d'un financement de 1 million de dollars par an.

Recommandation 4 – Réformes des donataires reconnus

Nous recommandons que le gouvernement fédéral réforme, de concert avec le secteur, les règles actuelles régissant les donataires reconnus, ainsi que l'orientation et le contrôle en vigueur, afin de maintenir la protection des fonds publics et caritatifs, mais en permettant aux organismes de répondre de manière plus efficace aux crises futures.

Recommandation 5 – Aider les entreprises à vocation sociale

Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en œuvre le reste des recommandations du Groupe directeur sur la co-crédation d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale. Les activités des entreprises à vocation sociale, une composante essentielle de la viabilité financière du secteur, nécessitent du soutien pour ce qui est du partage des connaissances, de l'approvisionnement social, de l'accès à des compétences d'affaires et des outils de finance sociale conçus selon les besoins des organismes de bienfaisance et sans but lucratif.

Les 86 000 organismes de bienfaisance enregistrés du Canada (et les organismes sans but lucratif tout aussi nombreux) ont été durement frappés par la pandémie de COVID-19. Ils poursuivent néanmoins leur prestation de services vitaux aux Canadiens.

Les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les entreprises à vocation sociale sont vitaux pour le type de relance économique que les Canadiens méritent. La planification de la relance doit notamment tenir compte des facteurs suivants.

- D'après notre recherche, à la fin du mois d'avril, près de 70 % des organismes caritatifs avaient perdu, en moyenne, 30 % de leurs revenus. Étant donné les faibles marges bénéficiaires de ces organismes, on peut dire que ce chiffre indique une perte de 30 % de la capacité de prestation de programmes vitaux dans les collectivités de partout au Canada¹.
- L'Enquête sur la population active du 10 juillet 2020 de Statistique Canada démontre que l'ensemble des pertes d'emplois touche de manière disproportionnée les catégories d'emplois qui se concentrent en majorité dans les organismes de bienfaisance et sans but lucratif².
- Les femmes représentent près de 80 %³ de la main-d'œuvre du secteur, et les collectivités servies par notre secteur ont tendance à être les plus durement frappées par les répercussions de la pandémie sur le plan de l'économie et de la santé publique.

Les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif et les entreprises à vocation sociale demeurent déterminés à servir leurs collectivités et à être des partenaires à part entière de la relance économique de la nation. Les organismes du secteur offrent aux collectivités canadiennes un large éventail de services qui seront cruciaux pour une relance saine et vigoureuse, dont les suivants.

- **Services de garderie, programmes parascolaires et camps de jour.** Ces services sont vitaux pour que les parents puissent reprendre le travail. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif doivent être en mesure d'offrir ces services, dont l'absence se fera sentir de manière disproportionnée chez les femmes et les familles monoparentales.
- **Services aux populations racisées et soutien de la justice sociale.** Notre secteur est le principal fournisseur de formation professionnelle, de formation linguistique et de formation en alphabétisation, de soutien en matière de justice et d'équité sociale, de ressources et de programmes antiracistes. Il est également le principal défenseur des droits de ces populations.
- **Bien-être animal.** De la préservation des écosystèmes à la protection des espèces menacées, en passant par l'élaboration de solutions durables et de solutions de soutien pour les collectivités, leur travail doit se poursuivre.
- **Services de santé mentale.** Que ce soit par la prestation directe de services de santé mentale ou en offrant aux Canadiens un semblant de vie normale (par le biais du sport amateur ou des arts, p. ex.), notre secteur sera en première ligne pour aider les Canadiens à se rétablir de la pandémie sur le plan mental et émotionnel.
- **Services aux personnes handicapées.** Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif permettent aux personnes handicapées de se faire entendre en plaidant leur cause et en

¹ Imagine Canada. (2020). Enquête sectorielle. Téléchargé à partir de l'adresse :

<https://imaginecanada.ca/sites/default/files/COVID-19%20Sector%20Monitor%20Report%20FRENCH.pdf>

² Statistique Canada. (2020). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200710/dq200710a-fra.htm>

³ ONN. (2019). Decent Work for Women Working in Ontario's Nonprofit Sector. <https://theonn.ca/wp-content/uploads/2019/03/DWW-Findings-and-Solutions-Summary-2019-ONLINE-JAN-2019.pdf>.

leur offrant une place importante au sein de la société, grâce à l'appui professionnel, aux activités sociales et à la formation, entre autres.

- **Bien-être animal et durabilité de l'environnement.** De la préservation des écosystèmes à la protection des espèces menacées, en passant par l'élaboration de solutions durables pour les collectivités, leur travail doit se poursuivre.
- **Services aux aînés.** Les services offerts par ces organismes aident les aînés à faire face à l'isolement imposé par la pandémie et à ses conséquences néfastes sur le plan mental et physique.
- **Services et soutien en santé.** Ces organismes jouent un rôle important dans les soins préventifs, en mettant les personnes souffrant de problèmes de santé en relation avec les services qui leur conviennent et en leur offrant un soutien qui améliore leur qualité de vie.
- **Soutien des femmes.** Les organismes caritatifs signalent l'intensification de la violence familiale pendant ce confinement et la nécessité d'un soutien supplémentaire pour les enfants qui subissent de la violence chez eux. Les femmes et leur famille auront besoin de plus de soutien pour vivre en sécurité et accéder à de l'aide.

Nous avons formulé des recommandations⁴ qui, si elles sont mises en œuvre, entraîneront des changements structurels qui contribueront à renforcer le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif et à le rendre plus résilient, tout en coûtant très peu. En d'autres mots, nos recommandations seront extrêmement rentables.

Recommandation 1 – Une maison au sein du gouvernement pour le secteur

Les récents événements liés à la pandémie de COVID-19 ont révélé la profonde nécessité « d'une maison au sein du gouvernement » pour le secteur de la bienfaisance et sans but lucratif. Une entité de ce type serait responsable de la santé à long terme de notre secteur, tout en renforçant ses relations avec le gouvernement et les décideurs.

Depuis le début de la pandémie, l'admissibilité à plusieurs mesures politiques a été élargie aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif après que leur conception a visé d'autres secteurs d'activité. Pour que les ressources, publiques comme caritatives, puissent être dépensées avec efficacité et efficience, il est crucial que les décideurs comprennent les caractéristiques et les modèles de revenus uniques des organismes de bienfaisance et sans but lucratif et que le processus de conception des politiques en tienne compte.

Pour les organismes du secteur, l'absence, au sein du gouvernement, d'un lieu dédié aux conversations sur les politiques visant l'ensemble du secteur a été coûteuse et inefficace. Nous croyons qu'il est tout autant coûteux et inefficace pour le gouvernement que ses interlocuteurs empruntent des canaux de communication multiples et que les ministères conçoivent des programmes et des réponses politiques, sans posséder une compréhension complète et approfondie des organismes qui font progresser de nombreuses priorités fédérales. Le mandat du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance, qui relève de l'Agence du revenu du Canada, se limite à formuler à celle-ci des conseils sur ses domaines de compétence. Il ne joue pas, dans sa forme actuelle, le type de rôle nécessaire pour le secteur, de même que pour le gouvernement fédéral.

⁴ Les recommandations contenues dans le présent mémoire sont toutes incluses dans le rapport [Catalyseur du changement](#) du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance.

Nous réitérons notre recommandation de longue date selon laquelle le gouvernement fédéral devrait établir une « maison » pour le secteur au sein de l'appareil gouvernemental. Cette « maison » placerait davantage les organismes de bienfaisance et sans but lucratif (qui génèrent 8,5 % du PIB et emploient 2,4 millions de personnes⁵) sur un pied d'égalité avec les autres secteurs économiques.

Recommandation 2 – Réformes dans l'administration des programmes de subventions et de contributions

Chaque année, le gouvernement du Canada transfère des fonds aux particuliers et aux organismes par l'intermédiaire de programmes de subventions et de contributions qui procurent de réels avantages aux collectivités. Ces programmes stimulent le développement économique et social du Canada et enrichissent la qualité de vie dont notre nation bénéficie.

Au cours des deux dernières décennies, plusieurs examens des programmes de subventions et de contributions ont mis en évidence la nécessité de les modifier⁶. Le système actuel limite la capacité d'adaptation et d'innovation des organismes bénéficiaires dans des contextes de plus en plus complexes. Les ententes sont souvent à court terme, restrictives, et leurs fardeaux administratifs sont coûteux, à la fois pour le gouvernement et pour les organismes sous contrat. Dans de nombreux cas, un financement pluriannuel n'est pas disponible, ce qui limite la planification stratégique et durable des programmes. Les coûts financiers et administratifs sont exclus et l'évaluation n'est pas couverte (même quand l'entente l'exige).

Les défis qui nous sont signalés depuis de nombreuses années par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif dans leur utilisation des subventions et des contributions fédérales représentent une situation à la fois intenable et non viable, alors que la COVID-19 pousse le secteur à la limite de ses capacités.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en œuvre, pour commencer, les réformes suivantes des programmes de subventions et de contributions :

- i. obligation pour les ministères et les organismes gouvernementaux de couvrir en totalité les coûts administratifs associés à la prestation des services financés par les transferts de fonds aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif;**
- ii. durée des ententes de subventions et de contributions fixée à deux années au moins, renouvelables au besoin, en rendant le niveau d'information exigé à la fois pour les améliorations de l'intégration des pratiques de gestion des programmes et**

⁵ Statistique Canada. (2017). Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017. Téléchargé à partir de l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.htm>.

⁶ Au début 2006, la vérificatrice générale du Canada a réclamé des modifications des exigences administratives des programmes pour alléger le fardeau pesant sur leurs bénéficiaires. L'année suivante, le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions a publié un rapport concluant à la nécessité, de la part du gouvernement fédéral, d'un changement fondamental dans sa compréhension, sa conception et sa gestion de ses programmes de subventions et de contributions, ainsi que dans sa reddition de comptes à leur sujet. En réponse à ce rapport, le président du Conseil du Trésor a publié le [Plan d'action du gouvernement du Canada pour réformer l'administration des programmes de subventions et de contributions](#) en 2008.

- normalisation de la prestation de services applicables à tous les ministères;**
- iii. amélioration de l'intégration des pratiques de gestion des programmes et normalisation de la prestation de services applicables à tous les ministères.**

Recommandation 3 – Investissement dans les données sur le secteur

Imagine Canada et d'autres se préoccupent depuis longtemps de l'absence de données économiques et de données d'emploi collectées sur notre secteur par le gouvernement fédéral. Là encore, la pandémie a mis en évidence les défis auxquels les gouvernements sont confrontés quand, en l'absence de données, ils doivent prendre d'importantes décisions politiques de grande portée. Statistique Canada a la capacité et la volonté de collecter, d'analyser et de partager des données qui seraient avantageuses pour les prises de décisions des administrations du pays, mais a besoin pour cela d'un mandat clair et assorti de ressources.

Ce que nous demandons dans ce domaine répond à trois questions liées entre elles. Premièrement, il n'existe aucune source de données exhaustive qui répertorie tous les organismes sans but lucratif incorporés au Canada et les données qui les concernent, ce qui crée de graves lacunes dans notre connaissance de ces organismes, de leur travail, du lieu où ils exercent leur activité et des personnes qui travaillent pour eux. Deuxièmement, l'absence de données essentielles sur les ressources humaines des organismes de bienfaisance et sans but lucratif rend impossibles la prévision du marché du travail et la compréhension des faits élémentaires relatifs aux compétences, à la rémunération et à la composition de la main-d'œuvre. Enfin, le gouvernement fédéral n'a pas mis à jour le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat depuis 2008⁷. Cette lacune prive les décideurs et les acteurs du secteur dans tout le pays de données macroéconomiques de base sur le secteur.

Nous demandons au gouvernement fédéral de donner à Statistique Canada le mandat clair de collecter des données économiques et des données d'emploi exhaustives sur notre secteur, en assortissant ce mandat d'un financement de 1 million de dollars par an. Nous recommandons que le gouvernement fédéral, en priorité :

- i. noue un dialogue avec les provinces pour débloquer des données sur les organismes sans but lucratif incorporés et veille à ce que cette information soit comparable et accessible au public;**
- ii. élabore un système statistique national afin de produire pour notre secteur des données comparables à celles produites pour les autres secteurs d'activité, ce qui nous permettrait de mieux comprendre les intrants et les extrants du marché du travail;**
- iii. s'engage à des mises à jour annuelles du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat.**

⁷ En 2019, Statistique Canada a publié une mise à jour du Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat qui portait sur les années 2007 à 2017. C'est la seule mise à jour qu'il y a eu, et il n'y a pas de financement ni de plan pour d'autres mises à jour.

Recommandation 4 – Réformes des donataires reconnus

La réponse à la pandémie a rendu de plus en plus évidente la nécessité de partenariats entre les organismes de bienfaisance, les organismes sans but lucratif, les gouvernements et le secteur privé pour répondre efficacement aux besoins communautaires pressants.

Les règles actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* régissant les donataires reconnus, ainsi que l'orientation et le contrôle en vigueur, rendent excessivement difficile la formation de partenariats de ce type qui donnent la priorité aux besoins communautaires. Les politiques actuelles ne sont pas à la hauteur des principes d'équité et d'inclusion, puisque les communautés marginalisées et autochtones ne peuvent toujours pas bénéficier des fonds caritatifs dans la même mesure que des populations plus privilégiées.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral réforme, de concert avec le secteur, les règles actuelles régissant les donataires reconnus, ainsi que l'orientation et le contrôle en vigueur, afin de maintenir la protection des fonds publics et caritatifs, mais en permettant aux organismes de répondre de manière plus efficace aux crises futures.

Recommandation 5 – Aider les entreprises à vocation sociale

Quarante et un pour cent du revenu des organismes de bienfaisance et sans but lucratif provient d'activités rémunératrices⁸. Ces revenus proviennent de diverses sources : billets de théâtre, produits de magasins d'aubaines, restauration et services alimentaires, services d'entretien et construction, fabrication de vêtements, etc. Le réseautage et le partage de connaissances, l'approvisionnement social, l'accès à des compétences en affaires et des mécanismes de finance sociale conçus en fonction des besoins des organismes sont tous essentiels à la réussite des entreprises à vocation sociale. En plus de financer le travail des organismes de bienfaisance et sans but lucratif dans chaque recoin du secteur, ces activités rémunératrices aident bien souvent les individus à surmonter les obstacles à l'emploi, peuvent favoriser une plus grande indépendance et souplesse pour répondre aux besoins locaux et favorisent l'inclusivité et la résilience des économies communautaires.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral mette en œuvre le reste des recommandations énoncées dans le rapport « [Pour l'innovation inclusive : Nouvelles idées et nouveaux partenariats pour des collectivités plus fortes](#) » du Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.

⁸ Compte satellite des organismes sans but lucratif du secteur bénévole. Statistique Canada. Tableau 36-10-0613-01 Comptes de la production, des revenus et des dépenses des institutions sans but lucratif (x 1 000 000). Ottawa, CANSIM (base de données).